

Séance du 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
15	15	15

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 20 h 00,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire

Date de la convocation
14 avril 2026

Étaient présents : M. CHANUT Emmanuel, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, M. VIGNOL Stéphane, Mme DESBARRES Armelle, Mme DILON Catherine, Mme ADAM Brigitte, Mme SEMENCE Françoise, M. CHAPILLON Eric, Mme SOUPIROT Isabelle, M. MADELÉNAT Pascal, M. ÉDERLÉ Philippe, M. CUNAUT Jean-Baptiste, M. LÉCOLLE Richard, Mme VERZEAUX Mélanie, M. PANTALÉON Romain.

Secrétaire de séance : M. PANTALÉON Romain

☆☆☆

CM-2026/17 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2026

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2026 par rapport à celles de 2025 dégage, à taux constants, une diminution de recette de 9 047.60 €, soit - 1.14 %.

Malgré une revalorisation de la valeur locative cadastrale de 0.8 %, décidée par la loi de finances 2026 nous constatons une baisse des bases d'impositions prévisionnelles de 8 888 €.

Il propose, néanmoins, de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2021 et qui sont les suivants :

TAXES	Rappel des taux votés en 2025	Taux proposés en 2026
Foncier bâti	38.90	38.90
Foncier non bâti	41.16	41.16
Taxe d'habitation	11.30	11.30

Il est proposé au conseil municipal, de voter les taux 2026 sans augmentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** à l'unanimité de voter les taux 2026 sans augmentation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,


E. CHANUT

Le secrétaire de séance,


R. PANTALÉON